

ment est moribond. Maintenant, je vais citer les paroles mêmes de Dan; je n'avais pas intention de faire perdre le temps de la Chambre en agissant ainsi :

Sur le premier chef d'accusation—d'être chercheur de places—nous faisons des aveux. Après presque un quart de siècle de services fidèles dans la peu rémunérative opération de faire des politiciens avec des "rien-du-tout" ou, comme dit Kipling du sergent "What's-His-name", en "faisant des hommes avec de la boue", M. McGillicuddy en est venu à la conclusion que lorsqu'une place devenait vacante, il y avait autant de droit que n'importe quel autre homme dans Huron, et il le croit encore. Dans le même temps, M. McLean avait une opinion semblable, et était sur les rangs pour obtenir cette même place là. La seule différence entre les deux c'est que McGillicuddy n'avait fait aucune demande avant que la place fût vacante, tandis que McLean avait envoyé sa demande aussitôt que le régistreur fut tombé malade, et environ un an avant le décès du titulaire. Si nous ne faisons pas erreur, il fut le premier sur le seuil de la porte, attendant que la mort arrive et lui donne une besogne.

Or, M. l'Orateur, nous avons entendu ce que mon honorable ami avait à dire au sujet de M. McGillicuddy. Voudrait-il nous dire quelque chose sur Gauthier ou sur le pont d'Edmonton, sur cette atteinte aux biens du peuple de ce pays, lorsqu'un contrat de \$35,000 fût accordé pour de la maçonnerie en moellons solide? Sans nouvelles soumissions, sans permettre à qui que ce soit de faire une nouvelle soumission, et sans aucune modification dans le prix, on permet à un individu de changer un devis exigeant de la maçonnerie de moellons, pour y substituer du béton qui ne coûte pas la moitié autant.

M. l'Orateur, si l'honorable monsieur veut me permettre de parler par métaphore, je lui ai mis les menottes aux poignets l'an dernier, et il n'y a aucune puissance subalterne qui puisse les lui ôter. Je vais vous dire pourquoi. S'il veut se rappeler ce que j'ai fait, il sait que j'ai accepté l'excuse qui a été donnée pour cette transaction. L'excuse, était que l'entrepreneur était allé à Edmonton, était allé à la carrière, à quelque dix milles d'Edmonton, y avait inspecté la pierre à cet endroit, puis était revenu inspecter la pierre à Calgary; qu'il était venu à Ottawa et était entré au bureau et avait dit au département qu'il n'y avait pas de pierre, soit à Calgary soit à Edmonton, propre à faire des piles de pont. Le prudent département envoya de suite M. Saint-Laurent examiner si ce qu'avait dit cet entrepreneur, M. Lemoine, était vrai ou non. Il fait le même voyage et, à son retour, il confirme ce que M. Lemoine avait dit. Mais j'ai pris l'horaire du chemin de fer du Pacifique Canadien pour ce mois-là, et j'ai démontré que si, du moment où Lemoine avait obtenu ce contrat à Montréal—et il l'a eu à Montréal le dernier jour que les soumissions devaient arriver au bureau; grâce à certains moyens extraordinaires, le ministre se trouvait là ainsi que M. Coste, et il l'obtint à Montréal le jour où les sou-

missions arrivèrent. Il l'obtint donc sans que le ministre vit les autres soumissions. J'ai démontré que si Lemoine, au moment où il obtint le contrat, eût volé à la station, pris le train, se fût rendu en droite ligne jusqu'à Calgary, eût pris le prochain train, fût allé à Edmonton, se fût rendu aux carrières, en fût revenu à la hâte, eût sauté dans le train pour en revenir à la hâte à Calgary et ensuite, en un tour de main extraordinaire, eût inspecté toutes les carrières de Calgary, puis eût pris le prochain train pour revenir à la hâte à Ottawa et fût ensuite entré haultant et hors d'haleine dans le département des travaux publics, il n'aurait pu faire cela durant ce temps-là. On n'aurait pu faire un voyage pendant l'espace de temps durant lequel on a dit avoir fait deux voyages. Et rappelez-vous que nous avons les dates, parce que la date que j'ai prise est celle du remaniement du contrat qui lui permettait de construire en béton. Mon honorable ami le directeur général des Postes est là, il est avocat et il sait très bien que si un témoin racontait une semblable histoire devant un tribunal, le juge, lorsque ce témoin aurait rendu témoignage, dirait au shérif: Shérif ne laissez pas ce témoin sortir de la cour; et il le ferait arrêter et poursuivre pour parjure. Voilà comment on dépense notre argent. C'est comme cela que l'on pratique la prodigalité. Eh quoi, M. le Président, nous savons très bien qu'il y a tout indice que l'on a ouvert la porte des écluses, et il n'y a personne pour faire ce qu'à fait Alexandre Mackenzie. Vous savez, M. le Président, parce que vous étiez un intime de feu l'honorable Alex. Mackenzie, et vous avez lu sa biographie—vous avez peut-être aidé ceux qui l'ont écrite—mais en tout cas, M. le Président, vous savez tout ce qui concerne feu Alex. Mackenzie, et vous vous souvenez de cette lettre qu'il a écrite.

Jour et nuit je demeure sous les armes pour protéger le trésor—

Contre qui?

—contre nos amis.

Mais bien qu'il restât jour et nuit sous les armes pour protéger le trésor contre "nos amis," ils ont réussi à mettre la main dessus, comme la chose a été prouvée grâce aux commissions d'enquêtes. Hélas! aujourd'hui il n'y a personne pour veiller jour et nuit sur le trésor et en éloigner "nos amis"; les loups pénètrent à leur guise dans la bergerie. Du temps d'Alexandre Mackenzie ils pouvaient mettre une main dans le trésor, mais aujourd'hui, ils y plongent des deux mains et jusqu'au coude, et le gouvernement se contente de rire en disant que "les affaires sont les affaires."

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte): Et un chenapan est un chenapan.

M. DAVIN (Assiniboia-ouest): Du commencement à la fin, de la tête aux pieds, depuis les plus humbles fonctionnaires jus-